



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-060

PUBLIÉ LE 8 MARS 2024

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction du Juridique et du Contentieux

R03-2024-03-08-00001 - Arrêté portant délégation de signature à MM.

COAT Gwenaëlle, directrice de l'immigration de la citoyenneté, TINOCO

Manuel, directeur adjoint de l'immigration et de la citoyenneté, COUCHY

DE LANESSAN Caroline, directrice de l'ordre public et des sécurités (1 page) Page 3

Direction Générale Administration

R03-2024-03-08-00001

Arrêté portant délégation de signature à MM.
COAT Gwenaëlle, directrice de l'immigration de
la citoyenneté, TINOCO Manuel, directeur
adjoint de l'immigration et de la citoyenneté,
COUCHY DE LANESSAN Caroline, directrice de
l'ordre public et des sécurités



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°

portant délégation de signature à MM. COAT Gwenaëlle, directrice de l'immigration et de la citoyenneté, TINOCO Manuel, directeur adjoint de l'immigration et de la citoyenneté, COUCHY DE LANESSAN Caroline, directrice de l'ordre public et des sécurités

LE PRÉFET

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme COAT Gwenaëlle, directrice de l'immigration et de la citoyenneté, à l'effet de signer les obligations de quitter le territoire français (OQTF) sans mise en centre de rétention administrative (CRA), jusqu'au 1^{er} avril 2024.

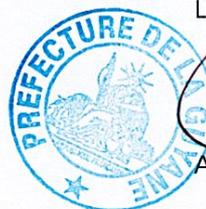
Article 2 : Délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à M. TINOCO Manuel, directeur adjoint de l'immigration et de la citoyenneté, jusqu'au 1^{er} avril 2024.

Article 3 : Délégation est donnée à Mme COUCHY DE LANESSAN Caroline, directrice de l'ordre public et des sécurités à l'effet de signer les rétentions de permis de conduire, jusqu'au 1^{er} avril 2024.

Article 4 : Le secrétaire général des services de l'État, la directrice de l'immigration et de la citoyenneté, le directeur adjoint de l'immigration et de la citoyenneté, la directrice de l'ordre public et des sécurités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le - 8 MARS 2024

Le préfet,



Antoine POUSSIER